

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 20 MAI 2021**

Délibération n°

2021048

Date de convocation : 12/05/2021

Date d'affichage : 21/05/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17
Pouvoirs : 3
Nombre de votants : 20

Vote : 20
Pour : 20 (dont 3 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 21/05/2021

Reçu en préfecture le 21/05/2021

Affiché le

ID : 064-216401000-20210520-2021048-DE

L'an deux mille vingt-et-un, le 20 mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 avril 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Christian GARRIGUES, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA.

Mmes Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Maud BARRAL, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Laure TREMOUILLE, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECART (pouvoir à Mme Emmanuelle DALLET, absente), Céline FAYS (pouvoir à Mme Laure TREMOUILLE), Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER) & Ms Marc PERRIER (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Philippe BIGOTEAU.

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE

**OJ n°1 : Création d'emplois non-permanents pour
faire face à un besoin lié à un accroissement
saisonnier d'activité pour le Centre de Loisirs**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux ressources humaines et aux finances.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir :

- renforcer l'équipe du centre de loisirs pour les vacances scolaires d'été 2021 (15 agents) ;

Après avoir entendu les explications et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, comme suit :

15 emplois non permanents à temps complet d'adjoints d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C, sur la période de vacances scolaires précitée.

- **PRECISE** que la rémunération des agents sera calculée en fonction de l'indice brut minimum correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint territorial d'animation ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les contrats de travail correspondants ;

Fait à Bassussarry le 20 mai 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

